



L'UFAP UNSa Justice défend un budget 2025 à la hauteur !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 18 octobre 2024

Les élections législatives anticipées ont bouleversé l'échiquier politique français, le rendant plus éclaté que jamais. C'est dans ce contexte que la rentrée a vu la nomination d'un nouveau gouvernement et donc d'un Garde des Sceaux, Monsieur Didier MIGAUD.

L'UFAP UNSa Justice a été reçue successivement par le ministre et ses conseillers, ainsi que par des parlementaires, pour discuter notamment de nos orientations politiques et du budget 2025 dédié à l'administration pénitentiaire.

Sans ventilation officielle, l'UFAP UNSa Justice a pu obtenir quelques orientations concernant ce budget. Si celui alloué à la DAP semble sanctuarisé au regard de celui de l'année passée, il ne connaîtra pas pour autant l'augmentation jugée indispensable au bon exercice des missions quotidiennes confiées à l'administration pénitentiaire... Laissant toujours un peu plus dans la difficulté, la peine et la douleur les personnels pénitentiaires ! L'UFAP UNSa Justice, elle, refuse et refusera toujours de s'y résoudre !

Malgré la prévision de création de 349 Équivalents Temps Plein (ETP) annoncée, aucune mesure n'est prévue pour remédier aux vacances de postes actuelles qui s'élèvent pour l'ensemble des personnels à environ 4000 agents. Que penser également de « l'oubli » des ETP nécessaires à la mise en œuvre des actions entérinées par le protocole signé le 14 juin dernier ?

Pour faire court, rien n'ira mieux l'année prochaine !

L'UFAP UNSa Justice a exigé la mise en œuvre rapide de la réforme des personnels techniques, aujourd'hui bloquée dans un bureau et qu'il soit mis fin à l'escroquerie de la minoration de l'IFSE des personnels administratifs affectés en services déconcentrés... Cela n'a que trop duré ! Il s'agit d'une question de justice et de reconnaissance de leur engagement ô combien nécessaire pour le fonctionnement quotidien des services. Il est également indispensable de poursuivre le plan de requalification des C en B et de mettre en place celui des B en A. Chaque agent doit être reconnu à la hauteur de ces compétences et du poste occupé !

L'UFAP UNSa Justice a de nouveau longuement insisté sur le mal endémique qu'est la surpopulation carcérale et sur les solutions à envisager. Ce problème chronique ne pourra pas être éradiqué du jour au lendemain : il est urgent de revoir le schéma carcéral en procédant au profilage des détenus avant leur affectation dans des établissements spécialisés et adaptés permettant une prise en charge optimale. Il y a également nécessité pour garantir la sécurité des personnels de fixer des ratios du nombre de détenus pris en charge par un personnel de surveillance. Enfin, l'Etat se doit de construire au plus vite un parc immobilier à la hauteur de ses besoins, respectant l'encellulement individuel, et de développer les alternatives à la détention. Pour cela, il faut doter les SPIP des moyens matériels, humains et financiers pour réussir là où la société a échoué avant !

Malgré le courage, l'engagement et le professionnalisme des pénitentiaires, nos détentions sont devenues l'école de la récidive et une plateforme de « télétravail » assurant la continuité de l'activité criminelle où s'y mélangent tous les profils pour devenir un grand bouillon de culture du crime et de la délinquance !

L'UFAP UNSa Justice a également exigé le respect de l'ensemble des points du protocole d'Incarville et les avancées qui devront en découler. Sa mise en œuvre et le déploiement effectif des mesures ne doivent pas faire l'objet d'atermoiements.

Deux des nôtres ont été assassinés et 3 autres grièvement blessés, **L'UFAP UNSa Justice** n'acceptera pas que ce relevé soit piétiné ou traité de manière minimaliste ! Il est opportun d'assurer à nos collègues de meilleures conditions d'exercice et une plus grande sécurité au quotidien !

Notre organisation syndicale a, enfin, abordé le sujet de la dette historique de l'État envers certains agents pénitentiaires : celui-ci ne paye pas l'intégralité des heures supplémentaires effectuées aux uns pour environ 13,5 millions d'euros et d'autres les perdent purement et simplement avec le procédé dégueulasse de l'écrêtage !

L'État employeur doit rémunérer le travail effectué par ses agents et l'accompagner de mesures en leur faveur :

- Augmentation de la Prime de Sujétions Spéciales
- Revalorisation de l'Indemnité de Charge Pénitentiaire
- Mise en place d'une NBI pour la filière encadrement,
- Hausse du complément forfaitaire des moniteurs de sport et détenteurs de monitorat
- Reconnaissance indemnitaire de l'engagement des Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité
- Paiement du stock des heures supplémentaires

A défaut, les vacances de postes risquent encore de s'accroître si rien ne change favorablement pour les agents... Un certain nombre d'entre eux quitteront le navire, lassés d'écopier avec un dé à coudre !

**SI L'ÉTAT FRANÇAIS VIT A CREDIT,
AU-DESSUS DE SES MOYENS,
LES PRISONS FRANÇAISES FONCTIONNENT, ELLES,
BIEN EN DESSOUS DE LEURS BESOINS !**

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD